

# Annexe 1 :

## Cahiers des charges par type de bâtiments agricoles



# Cahier des charges : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m <sup>2</sup>
		autorisé	Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m <sup>2</sup>
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	Cave enterrée	
			crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois essence locale certifiée	m <sup>2</sup>
			Pierre ou bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
	agro - écologie = récupération eau de pluie		ml	

# Cahier des charges : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée Lait	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
Second oeuvre	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs sur la périphérie des pièces	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Revêtement conventionnel pour la partie affinage	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	m <sup>2</sup>
			Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité
		Autorisé	porte chambre froide	Unité
		Autorisé	hâloir ventilation dynamique	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

# Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m <sup>3</sup>
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	m <sup>2</sup>
		autorisé	Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Élévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou si séchage traditionnel	m <sup>2</sup>
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol pour l'affinage	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois essence locale certifiée	m <sup>2</sup>
			Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité

# Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée carcasse	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Saloir : panneaux Inox ou panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			Zones hors transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
			Revêtement conventionnel pour la partie séchage/affinage	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation :Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique en PVC entre chaque pièce	Unité

## Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Poste « froid »</b>	Obligatoire	porte chambre froide	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide carcasse statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide saloir statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide découpe dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide séchoir mécanique dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide repos statique	Unité
		Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

# Cahier des charges : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m <sup>2</sup>
			Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m <sup>2</sup>
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois si essence locale certifié	m <sup>2</sup>
			Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml

# Cahier des charges : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND-OEUVRE	Cloisons/Isolation	Autorisé	Mur périphérique : Isolation traditionnelle	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Si chambre froide, panneaux isolants	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	Panneaux PVC ou BA13 avec faïence et/ou peinture alimentaire	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape sur zone extraction et mise en pot	m <sup>2</sup>
			Résine + chape sur zone extraction et mise en pot	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Autres zones: Ciment lisse avec revêtement + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre Froide statique	Forfait
		Autorisé	Porte chambre froide	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

## Cahier des charges : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence	
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait	
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables	
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>	
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	<b>Métallique</b> Monopente ou bipente	m <sup>2</sup>	
			Mur Agglo vide sanitaire	m <sup>2</sup>	
		autorisé	Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>	
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>	
			Elévation RDC	m <sup>2</sup>	
		Autorisé	Si ossature métallique : Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20m	m <sup>2</sup>	
		autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m <sup>2</sup>	
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité	
			Autorisé	Cave en sous sol	
			si ossature métallique : bardage taule	m <sup>2</sup>	
			si ossature métallique: Bois essences locales	m <sup>2</sup>	
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	si ossature métallique : Pierre , Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>	
			crépis/enduit	m <sup>2</sup>	
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Mur soutien charpente	m <sup>2</sup>	
GROS-ŒUVRE		Obligatoire	Plancher RDC chappe de propreté	m <sup>2</sup>	
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire -monopente	m <sup>2</sup>	
			Isolation obligatoire -bipente	m <sup>2</sup>	
		Proscrit	4 pentes		
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit 4 pentes	€	
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Autorisé	Bac, Fosse + drains	Forfait	
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml	
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml	
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité	

## Cahier des charges : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Cloisons	Autorisé	Cloisons intermédiaires conventionnelles	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape	m <sup>2</sup>
			résine + chape	m <sup>2</sup>
			Ciment lisse avec revêtement + chape	m <sup>2</sup>
			Ciment poli + chape	m <sup>2</sup>
			Chape de propreté	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons	Autorisé	peinture conventionnelle	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte garage en entrée	Unité
		Autorisé	1 porte de sortie PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes conventionnelles entre chaque pièce	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

# Cahier des charges : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m <sup>3</sup>
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro périphérique	m <sup>2</sup>
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	RDC hauteur Mini plafond 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois essences locales certifié	m <sup>2</sup>
			Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	1er plancher ART 2012/2020	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité

# Cahier des charges : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			zones hors transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation : Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	porte technique Chambres froides	Unité
		Obligatoire	Porte PVC Toilettes et douches	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre froide Dynamique zone découpe	Unité
		Obligatoire	Chambre froide Statique : zone carcasse, zone déchets et zone produits finis	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

# Cahier des charges : Atelier Legumerie / Confiturerie / Conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Mur aggro périphérique	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m <sup>2</sup>
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonnettes et linteaux	Unité
		Autorisé	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois essences locales certifiées	m <sup>2</sup>
			Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité

# Cahier des charges : Atelier Legumerie / Confiturerie / Conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND ŒUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation :Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC en entrée	Unité
		Obligatoire	2 portes conventionnelles PVC entrée/sortie	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide statique stockage	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide statique produits finis	Forfait

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>